



15ème législature

Question N° : 43085	De M. Mansour Kamardine (Les Républicains - Mayotte)	Question écrite
Ministère interrogé > Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales		Ministère attributaire > Outre-mer
Rubrique >outre-mer	Tête d'analyse >Financement de l'État pour la gestion de l'eau et des déchets à Mayotte 2018-20	Analyse > Financement de l'État pour la gestion de l'eau et des déchets à Mayotte 2018-20.
Question publiée au JO le : 14/12/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur la mise en œuvre des actions annoncées par le Gouvernement en 2018 concernant la gestion de l'eau et des déchets à Mayotte. En effet, lors de la présentation à la presse du plan « action de l'État au quotidien » à Mayotte, le 15 mai 2018, le Gouvernement a annoncé la mobilisation de 150 millions d'euros sur la période 2018-2020 pour accompagner les investissements des collectivités en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets. À l'aube de l'année 2022, il lui demande de lui préciser, opération par opération, les actions financées, leur coût et le financement de l'État, pour l'ensemble des collectivités mahoraises.